Table des matières

[1. Informations préalables 2](#_Toc183100000)

[2. Description du projet 2](#_Toc183100002)

[2.1. Contexte et enjeux du projet 2](#_Toc183100003)

[2.2. Descriptif des actions et études préalables à la demande d’aide 3](#_Toc183100004)

[2.3. Description de la chaîne de valeur du réemploi 3](#_Toc183100005)

[3. Demande d’aide 4](#_Toc183100006)

[3.1. Etudes 4](#_Toc183100007)

[3.2. Expérimentation 5](#_Toc183100008)

[3.3. Investissements 5](#_Toc183100009)

[a) Description du scénario contrefactuel (sans aide) pour les projets d’investissement 5](#_Toc183100010)

[b) Précisions par rapport au projet d’investissement 6](#_Toc183100011)

[3.4. Tous projets : argumentation du bénéfice 6](#_Toc183100012)

[3.5. Tous projets : retour et collecte des emballages 6](#_Toc183100013)

[3.6. Tous projets : suivi des indicateurs 7](#_Toc183100014)

[4. Suivi et planning du projet 8](#_Toc183100015)

[5. Engagements spécifiques 8](#_Toc183100016)

[6. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 9](#_Toc183100017)

Volet Technique

Aides au réemploi des emballages 2025

# Informations préalables

Ce volet technique vous permet de détailler votre dossier et d’indiquer les informations dont l’ADEME a besoin pour l’instruire.

Les projets portant sur **des études** doivent compléter toutes les sous-parties de la partie 2., ainsi que les sous-parties **3.1, 3.4., 3.5., 3.6. et prendre connaissance du reste du document.**

Les projets portant sur **des expérimentations** doivent compléter toutes les sous-parties de la partie 2., ainsi que les sous-parties **3.2, 3.4., 3.5., 3.6. et prendre connaissance du reste du document.**

Les projets portant sur **des investissements** doivent compléter toutes les sous-parties de la partie 2., ainsi que les sous-parties **3.3, 3.4., 3.5., 3.6. et prendre connaissance du reste du document.**

**Merci de bien respecter la trame imposée par l’ADEME. Les renseignements demandés sont obligatoires pour la bonne instruction du dossier.**

# Description du projet

## Contexte et enjeux du projet

Compléter le tableau d’identité du projet et du porteur

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du projet** |  |
| Nature du projet : étude, expérimentation (test à petite échelle), investissement  |  |
| Echelle géographique de l’opération (rayon d’action du dispositif) : ville, département ou région |  |
| Secteur visé et cibles :Emballages industriels et commerciaux (EIC) |  |
| Segment de marché (produits concernés)  |  |
| Analyse de la concurrence : indiquer le nombre et le nom des structures à fonction équivalente sur la zone de chalandise |  |
| Description de l’emballage initial |  |
| Présentation de l’alternative réemployée choisie lorsque le choix est fait (matériau, format, nombre de références, standardisées ou non ? mutualisées avec d’autres acteurs ?)  |  |
| Présentation des alternatives envisagées avant que le choix ne soit arrêté ou si le choix n’est pas encore arrêté (cas de certaines études) |  |
| Nom des partenaires éventuels de l’opération et rôles :préciser le type d’engagement, l’activité du partenaire, son implication sur le projet (technique, financier et étape(s)…) |  |

*L’ADEME se réserve la possibilité de demander une copie des conventionnements et/ou contrats.*

## Descriptif des actions et études préalables à la demande d’aide

Le porteur de projet doit détailler les éléments qui l’ont conduit au projet et indiquer l’état d’avancement actuel du projet (financement, recherche de local …) Il doit également lister ici les études préalables effectuées et les joindre au dossier de demande d’aide.

Rappel : pour toute demande d’aide à l’investissement, le porteur de projet s’engage à avoir réalisé en amont les études justifiant la pertinence et le dimensionnement des investissements (viabilité technico-économique, intérêt de la solution choisie en comparaison à d’autres solutions existantes, potentiel marché, impacts et bénéfices environnementaux et sociaux attendus, conformité réglementaire, spécificités liées au secteur d’activité, etc.,) et à les joindre au dossier de demande d’aide. Un modèle de cahier des charges pour étude de faisabilité préalable au réemploi peut être demandé à l’ADEME.

|  |  |
| --- | --- |
| Actions et études préalables au projet réalisées |  |

## Description de la chaîne de valeur du réemploi

Compléter le tableau avec les informations dont vous disposez et préciser les paramètres encore à tester. Indiquer les opérations qui seront faites en interne ou en externe (dans ce cas, préciser le nom du partenaire, préciser également si c’est un partenaire contractualisé ou encore en discussion).

|  |
| --- |
| **Descriptif de la chaîne de valeur** |
| FABRICATION de l’emballage (nom du/des fabricant(s) s’il y a plusieurs composants) |  |
| CONDITIONNEMENT du produit mis sur le marché |  |
| DISTRIBUTION : BtoB, type et nombre de points de vente / livraison, localisation, sous-traitance, … |  |
| INCITATION AU RETOUR : consigne, gratification… (description et gestion des flux) |  |
| RETOUR ET COLLECTE DES EMBALLAGES : organisation, méthode et fréquence (reverse logistique, retour par camion dédié, …) |  |
| LAVAGE : interne ou externe (si externe, préciser le nom du prestataire) |  |
| GESTION FIN DE VIE (recyclabilité) |  |

# Demande d’aide

Veuillez remplir uniquement la partie pour laquelle vous demandez une aide

## Etudes

Les études doivent contribuer à identifier la solution la plus pertinente au regard de plusieurs critères (viabilité technico-économique, intérêt de la solution choisie en comparaison à d’autres solutions existantes, potentiel marché, impacts et bénéfices environnementaux et sociaux attendus, conformité réglementaire, spécificités liées au secteur d’activité, etc.,) et à justifier l’intérêt des investissements à mettre en place. Les engagements spécifiques inscrits au point 4 de ce document sont à prendre en compte dès la phase d’étude préalable à l’investissement car ils s’appliquent aux projets d’investissements.

Descriptif de l’étude : indicateurs suivis

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’étude : diagnostics et études de faisabilité préalables au réemploi, qui seront évalués en fonction du périmètre des REP concernées |  |
| L’étude est-elle réalisée en interne ?  |  |
| Descriptif du programme |  |
| Méthode et moyens |  |

*Un modèle de cahier des charges pourra vous être transmis sur demande.*

## Expérimentation

Les expérimentations doivent valider la pertinence de la solution au regard de plusieurs critères (viabilité technico-économique, intérêt de la solution choisie en comparaison à d’autres solutions existantes, potentiel marché, impacts et bénéfices environnementaux et sociaux attendus, conformité réglementaire, spécificités liées au secteur d’activité, etc.,), permettre de tester la mise en œuvre de la solution et justifier l’intérêt des investissements à mettre en place lors du déploiement. Une expérimentation est un test à petite échelle (investissements restreints), en conditions réelles d’utilisation, prévu sur une durée définie dans le temps (durée indicative : 6 à 12 mois). Les engagements spécifiques inscrits au point 4 de ce document sont à prendre en compte pour la phase d’expérimentation préalable à l’investissement car ils s’appliquent aux projets d’investissements.

Descriptif de l’expérimentation : indicateurs suivis

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’expérimentation (nombre d’acteurs participants…) |  |
| L’étude est-elle réalisée en interne ?  |  |
| Descriptif du programme |  |
| Méthode et moyens |  |

## Investissements

* 1. Description du scénario contrefactuel (sans aide) pour les projets d’investissement

Décrire quelle serait la situation en l’absence d’aide (scénario contrefactuel) et chiffrer ce scénario.

*Dans le contexte où les solutions environnementalement et énergétiquement performantes ont un coût supplémentaire qui nécessite un soutien public pour accélérer leur diffusion, le scénario contrefactuel représente la solution sans ambition environnementale ou énergétique dans laquelle investirait le demandeur, sans aide publique.*

*La détermination du scénario contrefactuel est ainsi une étape fondamentale lors de la constitution d’un dossier de demande d’aide puisqu’elle doit :*

* *Permettre de démontrer que l’aide sollicitée est indispensable à l’entreprise pour mettre en œuvre une alternative environnementalement et énergétiquement performante en termes d‘équipement, de technologie ou de service.*
* *Servir de référence pour l’identification du montant de l’investissement contrefactuel.*

*En effet, selon les règles communautaires, seuls les coûts supplémentaires nécessaires pour aller au-delà des normes applicables de l’Union Européenne ou pour augmenter le niveau de protection de l’environnement en l’absence de normes sont admissibles. L’assiette des coûts admissibles sera donc calculée comme le surcoût de la solution visée de l’opération future (plus respectueuse de l’environnement) par rapport au scénario contrefactuel. Il sera également demandé des éléments spécifiques en cas d’augmentation de la capacité de production.*

* 1. Précisions par rapport au projet d’investissement

Le porteur de projet doit justifier dans cette partie en quoi chaque dépense d’équipement prévue dans le projet permet de répondre à l’objectif.

L’investissement doit être proportionné par rapport aux résultats des actions préalables (études et/ou expérimentations, par exemple : gisement identifié dans le cas d’une étude de faisabilité pour le réemploi).

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’investissement : nouvelle ligne, adaptation / optimisation d’une installation existante, autre… |  |
| Résumé des études et expérimentations réalisées au préalable : décrire en suivant les indicateurs détaillés dans la partie 3.1. Etudes |  |

## Tous projets : argumentation du bénéfice

Le porteur de projet doit présenter et argumenter les plus-values et bénéfices attendus par le projet en termes d’impacts au travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Il doit pour cela compléter l’encadré ci-dessous avec des performances visées en fonction de la nature du projet par rapport à la situation existante et assurer la traçabilité des flux et le suivi de ces indicateurs pour réaliser un rapport ex-post.

|  |
| --- |
| Argumentaire démontrant l’intérêt environnemental et sanitaire de la solution choisie par rapport aux alternatives envisagées pour le passage au réemploi :  |

## Tous projets : retour et collecte des emballages

Décrire les actions mises en place / prévues pour favoriser le retour et la collecte des emballages : faire une comparaison détaillée entre la situation de départ et la situation projetée grâce au projet et l’analyse qui en découle, puis préciser les moyens mis en place ou prévus (actions de communication, sensibilisation, formation, incitations au retour…)

|  |
| --- |
| Décrire les actions mises en place / prévues : |

## Tous projets : suivi des indicateurs

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Année de mise en place | Objectif post projet  |
| Nombre d’emballages à usage unique évités / an  |  |  |
| Quantité d’emballages réemployés mis en marché (en nombre d’unités)[[1]](#footnote-1). Peut être identique avec l’indicateur précédent si les emballages sont à iso contenance. |  |  |
| Tonnage d’emballages évités /an |  |  |
| Taux de retour projeté (%) des emballages par les utilisateurs  |  |  |
| Impacts économiques : nombre d’emplois créés, chiffre d’affaires, activité locale… |  |  |
| Impacts sociaux : insertion, changement de pratiques ... |  |  |

Note sur l’évaluation environnementale (se référer au paragraphe « Evaluation environnementale » du CEF, page 5)

* Le porteur de projet doit pouvoir argumenter l’intérêt environnemental de l’alternative choisie par rapport aux différentes solutions possibles et justifier son choix, en prenant en compte **à minima** les critères suivants : choix de la matière, caractère recyclable de l’emballage, poids, nombre de réemplois-réutilisations cibles de l’emballage (optimisation de la quantité de matière tout en assurant un nombre important de réemplois), lavage (consommation d’eau, d’énergie, utilisation de détergents), émissions de GES, standardisation des emballages (au niveau d’un secteur d’activité notamment, afin d’optimiser le transport et le stockage, de faciliter l’intéropérabilité entre les acteurs du dispositif de réemploi).
* Parmi les ressources permettant de formaliser une évaluation environnementale, la méthode Empreinte Projet® est recommandée[[2]](#footnote-2). Le niveau 1 permet de réaliser une première analyse, qualitative, pour identifier les éléments qui génèrent les impacts sur l’environnement les plus significatifs et les pistes d’actions pour les réduire, de manière à mettre en œuvre les leviers d’éco-conception les plus pertinents le plus en amont possible du projet. Dans le cas d’une évaluation environnementale réalisée selon la méthode Empreinte Projet® par un prestataire externe spécialisé et indépendant, la prestation peut être intégrée aux dépenses éligibles.
* Pour les projets d’investissements supérieurs à 400 000€, il vous sera également demandé de réaliser une étude ACV multicritères à remettre à l’ADEME en fin de projet (voir partie 6 de ce Volet Technique). Le cadre de référence méthodologique réalisé par l’ADEME doit être suivi pour la réalisation de cette étude : [Cadre de Référence - ACV comparatives entre différentes solutions d'emballages](https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5309-cadre-de-reference-acv-comparatives-entre-differentes-solutions-d-emballages.html). Dans le cas d’une ACV réalisée selon cette méthode par un prestataire externe spécialisé et indépendant, la prestation peut être intégrée aux dépenses éligibles.

# Suivi et planning du projet

Pour les projets portant sur de l’expérimentation ou de l’investissement, insérer un planning prévisionnel de réalisation faisant apparaître tous les jalons impactant la réalisation du projet, à différencier éventuellement par tâche le cas échéant, et la durée totale du projet.

# Engagements spécifiques

En déposant un dossier de demande d’aide à l’investissement ou à l’expérimentation, le bénéficiaire s’engage au respect des critères/engagements suivants :

* 1. Le projet est conforme à la réglementation en vigueur.
	2. Le projet répond aux exigences concernant l’aptitude au contact alimentaire adaptées au produit contenu.
	3. L’alternative d’emballage choisie est recyclable.

|  |
| --- |
| **Pour être éligibles, toutes les solutions d’emballages proposées dans les projets doivent êtres recyclables.** Pour qualifier la recyclabilité d’un emballage plusieurs conditions doivent être réunies :- tri ;- collecte effective ;- recyclabilité physique avec des filières existantes ou réincorporation directe dans des procédés de production.Le porteur de projet doit produire les éléments montrant qu’une technologie de recyclage existe et qu’il y a une réalité de collecte, même pour les emballages réemployés (exigence de la loi AGEC d’avoir des emballages réemployés recyclables). Dans le cas où le porteur de projet n’est pas convaincu de la recyclabilité du matériau d’emballage qu’il a sélectionné, il doit se rapprocher des structures collectives adaptées et éco-organismes une fois agréés pour vérifier que l’emballage dispose bien d’une filière de recyclage. Dans le cadre du réemploi des emballages professionnels, la récupération / collecte / tri des emballages en fin de vie doit être laissée à l’opérateur / acteur de la boucle qui effectue par exemple l’opération de lavage ou de qualification pour permettre à l’emballage d’effectuer une nouvelle boucle de réemploi et le qualifie d’apte à une nouvelle rotation. Si lors de l’étape de préparation en vue du réemploi l’opérateur décèle une défaillance sur l’emballage et le sort du système de réemploi, il doit disposer soit d’une filière de tri par matériaux, soit d’un système de collecte dédié pour être dirigé dans le bon flux. Il peut par exemple travailler directement avec le fabricant de l’emballage, pour permettre la réincorporation de la matière directement dans le process de fabrication de l’emballage réemployable. Cela peut être pertinent dans le cas de matériaux très spécifiques ou d’une qualité particulière, qui ne disposent pas de filière dédiée à l’échelle nationale. |
| La solution choisie ou les solutions à l’étude sont toutes recyclables selon les critères mentionnés ci-dessus.  | [ ]  Oui[ ]  Non 🡪 le porteur de projet transmet alors les éléments montrant que l’emballage ou le contenant choisi dispose d’une filière de recyclage.S’il ne dispose pas de ces éléments, le projet est d’office inéligible au dispositif. |

Et pour les projets d’investissement, également :

* 1. Une étude de faisabilité a été réalisée en amont de tout investissement.
	2. Le porteur de projet a étudié la viabilité technico-économique de la solution.
	3. La performance environnementale de l’alternative choisie par rapport aux différentes alternatives possibles a été démontrée.
	4. Le nombre de rotations envisagé et la performance logistique du scénario sont également à prendre en compte.
	5. Le dossier est suffisamment avancé au regard des démarches administratives nécessaires (recherche de local, devis des études et prestations, lettres d’engagement…) à la date de dépôt de la demande d’aide.

Tous les critères listés ci-dessus ont été approuvés par le porteur de projet en déposant un dossier de demande d’aide à l’investissement et une demande d’aide à l’expérimentation ; il en est de sa responsabilité sur la viabilité des éléments énoncés. Des contrôles de réalisation des opérations seront effectués par l’ADEME. En cas de manquements des bénéficiaires aux engagements liés aux critères d’éligibilité, le remboursement de tout ou partie de l’aide sera exigé.

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (<https://optigede.ademe.fr/partage>) ou une fiche « Ils l’on fait », si jugé opportun par l’ADEME. Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …) en suivant les prescriptions du [[guide méthode harmonisée d’observation des déchets d’activités économiques](https://www.optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques).](https://optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques)

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Selon les indications du contrat, le bénéficiaire remettra à l’ADEME les rapports suivants :

* D’avancement, le cas échéant, pendant la réalisation de l’opération ;
* Final, en fin d’opération : ce rapport déclenchera la dernière échéance de versement de l’aide.
* De suivi de performance de l’installation 12 mois après sa mise en service (pour les investissements : voir ci-dessous).

Ces rapports comporteront à minima une évaluation :

* Pour les investissements :

**En fin d’opération :**

* Les tableaux de suivi des indicateurs complétés résumant les données concernant votre projet (voir modèle partie 3.3. Investissements).
* Le rapport final (modèle fourni par l’ADEME) dûment complété, comprenant notamment : une synthèse des points bloquants auxquels vous avez été confronté et les apprentissages associés, le niveau de performance du projet.
* Une évaluation de la plus-value environnementale :
	+ Pour tout projet : voir partie 3.3.c
	+ Pour les projets d’investissements supérieurs à 400 000€, le dernier versement du solde sera également conditionné à la réalisation d’une ACV basée sur une ACV multicritères conforme aux normes ISO et prenant en compte le cadre de référence méthodologique réalisé par l’ADEME[[3]](#footnote-3) (voir partie 3.3.e.)

**12 mois après sa mise en service :** un bilan post investissement comprenant les indicateurs de suivi ainsi que la synthèse des points bloquants et apprentissages de fin d’opération, actualisés à 1 an après la mise en service.

* Pour les expérimentations :

Un bilan à la fin de la durée de l’expérimentation doit être réalisé comprenant :

* Le tableau résumant les données concernant votre projet (voir modèle partie 3.2. Expérimentations).
* Les résultats des études réalisées (impacts environnementaux et sanitaires, voir partie 3.3.c.).
* Une synthèse des points bloquants auxquels vous avez été confronté et les apprentissages associés, un descriptif des évolutions et modifications nécessaires au déploiement et un descriptif des apprentissages associés, le niveau de performance du projet et les indicateurs suivis dans la partie 3.3.e, les conclusions et perspectives (déploiement prévu, dimensionnement des investissements, etc.).
* Pour les études :
* Le tableau résumant les données concernant votre projet (voir modèle partie 3.1. Etudes).
* Le rapport d’étude avec ses conclusions et perspectives (déploiement prévu, dimensionnement des investissements, etc.).
1. Etude ADEME « [Comptabilisation du réemploi des emballages en France](https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6120-comptabilisation-du-reemploi-des-emballages-en-france.html) » [↑](#footnote-ref-1)
2. https://avelo.ademe.fr/wp-content/uploads/2024/09/evaluer\_empreinte-environnementale-guide-methodo.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5309-cadre-de-reference-acv-comparatives-entre-differentes-solutions-d-emballages.html [↑](#footnote-ref-3)